

## Cette publication nest pas publiée

**Rubrique:** Faillites

**Sous-rubrique:** Vente aux enchères forcée d'immeubles

**Date de publication:** SHAB, KABVS - 08.11.2019

**Numéro de publication:** KK08-0000000246

**Canton:** VS

**Entité de publication:**

Offices des poursuites et faillites du district de Sion, Rue des Vergers 1, 1950 Sion

### Vente aux enchères forcée d'immeubles JOSIAS RYWALSKI SA ALIMENTAIRE / IMMOBILIER / INDUSTRIES

**Débiteurs:**

JOSIAS RYWALSKI SA ALIMENTAIRE / IMMOBILIER / INDUSTRIES

Ancienne Pointe, 1920 Martigny  
Suisse

**Objets vendus aux enchères:**

Parcelle N° 14616, plan N° 101, nom local : "Vieux Ronquoz", commune de Sion secteur Sion, surface totale : 2'804 m2, mensuration fédérale, \* autre revêtement dur : 2'020 m2, \* bâtiment industriel : 784 m2

Estimation de l'office selon rapport d'architecte : Fr. 1'710'000.00

**Vente aux enchères**

Le 12.12.2019 à 14:00 heure, Salle N° 6 de l'Espace Porte-de-Conthey, Rue de Conthey 20 à 1950 Sion, sur commission rogatoire de l'office des faillites du district de Martigny (art. 4 LP)

**Remarques juridiques:**

Les conditions de vente, l'état des charges, l'état descriptif, le plan de situation et le rapport d'expertise seront à la disposition de tous les intéressés, au bureau de l'office des faillites dès le 29 novembre 2019.

Une attention particulière doit être portée à la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (LFAIE) et à l'ordonnance sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (OAIE).

Publication selon les art. 257 à 259 LP.

Une attention particulière doit être portée à la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (LFAIE) et à l'ordonnance sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (OAIE). Publication selon les art. 257 à 259 LP.

**Début du délai:** 29.11.2019

**Fin du délai:** 09.12.2019

**Point de contact:**

Offices des poursuites et faillites du district de Sion Rue des Vergers 1 1950 Sion

**Remarques:**

Les informations sur la vente aux enchères peuvent être consultés sur le site internet des offices des poursuites et

faillites du canton du Valais à l'adresse [www.vs.ch/web/spf/encheres](http://www.vs.ch/web/spf/encheres). Les personnes intéressées à visiter l'/les immeuble/s sont priées de s'annoncer à l'office des faillites dès le 29 novembre 2019 (contact P. Walker 027/606.16.23). Les enchérisseurs devront être en possession d'une pièce d'état civil, et pour les sociétés d'un extrait récent du Registre du Commerce. Montant à payer à l'enchère : Fr. 220'000.- représentant un acompte de Fr. 170'000.- et une avance de frais de Fr. 50'000.- sur les émoluments et débours de l'office. Possibilités de paiement : 1) à l'enchère : en espèce jusqu'à Fr. 100'000.- le solde au moyen d'une garantie bancaire irrévocable et illimitée dans le temps. Les chèques, attestations de financement, relevés de compte ou autres documents similaires ne sont pas acceptés. 2) avant l'enchère : par consignation du montant total de Fr. 220'000.- sur le CCP 14-415708-6 de l'office des faillites. Le solde du prix de vente doit être payé dans le mois avec intérêts à 5% dès le jour de la vente.